



## Les régimes d'entrées et de sorties des 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers (3PM)

**Année scolaire 2022-2023**

*Quelques règles à respecter pour les élèves de 3PM :*

- Aucune sortie n'est autorisée entre deux heures de cours. Les élèves doivent se rendre en permanence, au CDI ou à la MDL (s'ils en sont adhérents).
- Les élèves internes ou demi-pensionnaires ont l'obligation de manger au réfectoire avant de pouvoir sortir de l'établissement même s'ils n'ont plus cours de la journée.
- Les élèves internes doivent obligatoirement choisir le régime 1.

<b>Régime 1</b>			
<b>Présence obligatoire de l'élève</b> au lycée, selon sa qualité (externe, interne ou demi-pensionnaire) et les horaires d'ouverture de l'établissement :			
	Élèves demi-pensionnaires	Élèves externes	
Lundi	07h50 – 17h50	07h50 – 12h00 ou 13h00	13h00 ou 14h00 – 17h50
Mardi	07h50 – 17h50	07h50 – 12h00 ou 13h00	13h00 ou 14h00 – 17h50
Mercredi	07h50 – 13h00	07h50 – 12h00	/
Jeudi	07h50 – 17h50	07h50 – 12h00 ou 13h00	13h00 ou 14h00 – 17h50
Vendredi	07h50 – 16h55	07h50 – 12h00 ou 13h00	13h00 ou 14h00 – 16h55
<b>Régime 2</b>			
<b>Les entrées et les sorties coïncident avec l'emploi du temps de l'élève.</b>			
En cas de modification de l'emploi du temps signalée <u>au préalable dans le carnet de correspondance et /ou sur Pronote</u> , les entrées sont retardées et les sorties sont avancées.			
<b>Régime 3</b>			
<b>Les entrées et les sorties coïncident avec l'emploi du temps de l'élève même en cas de modification d'emploi du temps.</b>			
En cas de modifications d'emploi du temps, sans <u>information préalable auprès des représentants légaux</u> via le carnet de correspondance et/ou Pronote; les entrées sont retardées et les sorties avancées.			

Le régime choisi (1, 2 ou 3) engage, pour l'année scolaire, l'élève et sa famille. Toute modification en cours d'année devra faire l'objet d'un courrier des responsables légaux de l'élève à l'intention du chef d'établissement.

Merci de bien vouloir entourer le régime souhaité pour votre enfant pour l'année scolaire 2022-2023 :

**Régime 1**       **Régime 2**       **Régime 3**

NOM et Prénom de l'élève : .....

Signature(s) du ou des représentants légaux :